

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou
Sous-directions des Personnels
et de la Formation



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
جامعة مولود معمري تيزي وزو
المديرية الفرعية للمستخدمين و التكوين

PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT

Elections du 22 Juin 2022 (2^{ème} tour des élections du 15/06/2022)

renouvellement de la commission administrative paritaire n° 02 des personnels enseignants

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Vingt Deux du mois de Juin (22/06/2022), l'administration centrale a procédé à l'organisation des élections pour le renouvellement des membres élus, représentants des enseignants à la Commission Administrative Paritaires n° 02 des personnels enseignants, compétente à l'égard des personnels enseignants appartenant aux corps des maitre assistants, maitres assistants hospitalo-universitaires, et le grade des assistants, PPES et PES.

Etaient présents :

-Mr CHALALI Karim (Président).

-Mme ALLAL CHERIF Radhia ép - KHENDEK (Présidente adjoint).

-Mr TIHAMOUNINE Toufik (Secrétaire).

-Mme BELDJOUJ Nawal ép- MOUSSAOUI (Secrétaire Adjoint).

L'opération de vote, s'est déroulée dans les différents bureaux de vote de l'université , le scrutin a débuté à 9h00 et a pris fin à 13h00, ensuite les membres de bureau central de vote ont procédé au dépouillement public, et on a enregistré les résultats suivants :

- -Nombre d'inscrits : 993
- -Nombre de votants : 58
- -Nombre de bulletin nuls : 00
- -Nombre de suffrage exprimés : 58
- -Taux de participation : 5.84 %



Nombre de voix obtenu par chaque candidat.

CANDIDAT	Nombre de voix obtenu	Classement
KEHRI Samir	35	1
DICHE Arezki	25	2
RECHAM Lyes	21	3
ABTOUT Kamélia	17	4
BECHAMI Sofiane	16	5
SI SALAH Yamina	14	6
BOUBRIT Sonia	12	7
LAKABI Nadia	11	8
AIT MOHAND Nadjia ép - BENKACIMI	9	9
HANOUCHE Lilia	9	10

-Conformément aux dispositions de l'article 44 du décret exécutif n° 20-199 du 25/07/2020 relatif aux commissions administratives paritaires, commissions des recours et des comités techniques dans les institutions et administrations publiques. Le classement est établie par ordre décroissant du nombre de voix obtenues, et les candidats ayant obtenus le même nombre de voix, le classement se fera par ancienneté dans le grade et l'ancienneté générale.

-Conformément aux dispositions de l'article 46 et l'article 07, du même décret, le scrutin est validé, sont déclarés élus à la commission administrative paritaire n° 02 des personnels enseignants, les Dix (10) premiers candidats, dont les Cinq (05) premiers sont des membres élus titulaires et les Cinq (05) suivant sont des membres élus suppléants.

Ce procès verbal a été dressé en (03) trois exemplaires .

Le Secrétaire du bureau de vote

Mr TIHAMOUNINE Toufik

Le Président du bureau de vote

Mr CHALALI Karim